# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 février 2009

N° 2009-01

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil neuf, le 25 février à seize heures, le
Présents :	10	Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à
		l'hôtel du Département - Montauban, sous la
		présidence de Monsieur Jean CAMBON,
Date de la convocation : 18 février 200	19	Président.

Présents:

MM. AJAS, ANDRIEU, DELMAS, GUIRBAL, LATOUR, MASSAT,

MASSEGLIA, QUEREILHAC, ROUCOLLE et SAZY.

Absents excusés :

MM. ASTRUC, DAGEN et LAMOLINAIRIE.

Assistaient à la séance :

M. LARREY (Payeur Départemental),

MIIe Christine LAYMAJOUX (Service Environnement du Conseil Général), M. MAIRE (Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Général), MM. RAPON et CINESTET (Surdicet Départemental)

-9 MARS 2009

MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET: Compte Administratif 2008** 

Le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur l'approbation du Compte Administratif 2008 dont les résultats sont en concordance avec les résultats du Compte de Gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental.

S'agissant du Compte Administratif, le Président se retire de la séance au moment du vote.

La présentation générale du Compte Administratif 2008 comporte la distinction entre les dépenses et recettes relevant des compétences traditionnelles du Syndicat et celles relevant des autres compétences dont le financement relève en propre de chaque collectivité concernée.

#### A) Compétences traditionnelles

## a) Opérations réelles de l'exercice :

#### I - Section de fonctionnement

#### 1. Dépenses

Le montant des dépenses réelles de l'exercice 2008 s'élève à 4 107 726.58 € dont 2 980 516.82 € au titre des compétences traditionnelles se décomposant entre les principaux postes suivants :

- . 2 281 387 € de prestations de services constituées des prestations de traitement,
- 335 523 € de dépenses de personnel comprenant le personnel de la structure (3), les conducteurs (4) et le remboursement des collectivités pour la mise à disposition partielle de service pour l'entretien des quais,
- 229 461 € de dépenses de fonctionnement de transport dont principalement :
  - \* 158 160 € de carburant.
  - \* 57 734 € d'entretien (réparations, pneus, ...),
  - \* 13 568 € d'assurances, télécommunications, fournitures..
- 93 393 € de charges d'intérêts des emprunts contractés pour le financement des quais et du matériel de transport.
- 40 752.82 € pour le fonctionnement des quais et de la structure (assurances, affranchissement, ...).

#### 2. Recettes

Le montant des recettes réelles de l'exercice s'élève à 4 622 294.98 € dont 3 192 346.55 € au titre des compétences traditionnelles se décomposent ainsi :

- 2 756 856 € de contributions des collectivités membres,
- 100 000 € de participation du Conseil Général au titre de sa contribution aux charges de structure.
- 71 871 € représentant le produit de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) qui sera intégralement déduit des contributions des collectivités pour 2009,
- 261 914 € de contribution en annuités du Conseil Général pour l'opération d'acquisition du matériel de transport et l'aménagement des quais.
- 1 705.55 € de produits exceptionnels (remboursements divers),

#### II - Section d'Investissement

#### 1. Dépenses

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 2 134 272.59 € dont 1 656 108.24 € pour les compétences traditionnelles se décomposant ainsi :

- 1 000 000 € d'options de tirage sur ligne de trésorerie (équilibré avec une somme équivalente en recettes) représentant les remboursements temporaires dans le cadre de la gestion de l'emprunt globalisé réalisé sous la forme d'un Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR),
- 227 965 € de remboursement de capital des emprunts concernant l'aménagement des quais et le matériel de transport,
- 11 637.24 € représentant le capital de la part d'emprunt utilisé pour le financement de l'acquisition groupée de conteneurs pour les déchetteries, la couverture de cette somme et de la part correspondante d'intérêts est assurée par les contributions proportionnelles des collectivités membres bénéficiant de ces équipements,
- 2 188 € représentant le diagnostic du site retenu pour l'aménagement de l'unité de traitement des matières de vidange.
- 162 313 € d'acquisition portant essentiellement sur le règlement des derniers acomptes du marché d'acquisition de conteneurs métalliques pour les déchetteries évoquées cidessus,
- 252 005 € de travaux sur les quais de transfert correspondant, pour l'essentiel, aux travaux différés à l'origine pour permettre la réalisation des opérations d'aménagment des locauxtechniques par les collectivités respectives (SMEEOM Moyenne Garonne -CCQRGA)

#### 2. Recettes

Les recettes d'investissement réelles de l'exercice s'élèvent à 1 577 960.91 € dont 1 303 077.39 € pour les compétences traditionnelles constituées ainsi :

- . 219 022.27 € de FCTVA
- 1 000 000 € d'options de tirage sur ligne de trésorerie (idem dépenses),
- 31 886.11 € de solde de subvention FEDER pour l'aménagement des quais,
- 52 169.01 € d'excédent de fonctionnement capitalisé (1068).

#### b) Autres Opérations :

En marge des dépenses et recettes réelles, le compte administratif 2008 fait également apparaître en ce qui concerne les compétences traditionnelles :

#### - en fonctionnement :

- 50 140.32 € de reprises d'excédent de fonctionnement 2007,
- 285 780.76 € d'amortissement (biens et transfert de charges).

#### - en investissement :

- 904 748.84 € de solde d'investissement reporté de 2007,
- 285 780.76 € de recette d'ordre (amortissement),
- 53 063.32 € de « restes à réaliser » en dépenses.

#### c) Synthèse des résultats du CA2008 pour les compétences traditionnelles :

#### - Fonctionnement :

Dépenses :		3 226 297.58 €
Recettes:		3 192 346.55 €
Résultat exercice :	-	73 951.03 €
Excédent reporté de 2007 :	+	50 140.32 €
SOLDE (déficit):	-	23 810.71 €

#### - Investissement :

Dépenses :		1 656 108.24 €
Recettes:		1 588 858.15 €
Résultat exercice :	-	67 250.09 €
Excédent reporté de 2007 :	+	904 748.84 €
SOLDE:		837 498.75 €
Restes à réaliser :		53 063.32 €
EXCEDENT:		784 435.43 €

Cet excédent d'investissement correspond à la couverture des crédits à réinscrire en 2009. Ces crédits ne peuvent figurer au titre des « restes à réaliser » en dépenses, ceux-ci n'ayant pas fait l'objet d'engagements juridiques effectifs au 31 décembre 2008 (marchés - contrats...).

Il s'agit pour l'essentiel (596 000 €) de l'achèvement des quais de transfert et plus particulièrement de l'aménagement des quais du secteur du caussadais et des crédits d'études inscrits en prévision des opérations futures (études d'optimisation - unité de traitement des matières de vidange...)

#### B) Compétences optionnelles et opérations particulières

Il s'agit de compétences optionnelles ou d'opérations dont le financement relève en propre d'une collectivité donnée.

Les résultats globaux sont retracées ci-dessous pour chacune des compétences facultatives transférées :

### a) Rappel des compétences facultatives transférées :

- Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron (CCTVA)
  - Ensemble de la compétences déchets, soit collecte + déchetterie
- Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC)
  - Déchetteries (Caussade Molières Montpezat et Septfonds)
- Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
  - Déchetteries (Parisot et Lexos)
- · SMEEOM de la Moyenne Garonne
  - Déchetteries (Montaigu Beaumont et Lavit)

Les 3 premières collectivités citées ont en outre transféré la compétence facultative concernant la réalisation d'une unité de traitement des matières de vidange.

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

Comnétences	Nature des		Dépenses			Recettes	
	mouvements	Fonctionnement	Investissement	"Reste à réaliser"	Fonctionnement	Investissement	"Reste à réaliser"
	- réels (y compris 1068)	685 867.52	288 435.76	26 200.00	851 993.04	208 389.05	
Compétences facultatives	- ordre	97 945.03	8 872.69		8 872.69	97 945.03	
transférées par la CCTVA	<ul> <li>résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)</li> </ul>				217 738.23	-14 378.01	
	SOUS TOTAL	783 812.55	297 308.45	26 200.00	1 078 603.96	291 956.07	
	- réels (y compris 1068)	266 340.81	51 713.77	16 576.32	325 712.95	26 171.66	
Compétences facultatives	- ordre		1 974 478.86			1 974 478.86	
transférées par la CCQC	<ul> <li>résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)</li> </ul>				4 316.24	-26 171.66	
	SOUS TOTAL	266 340.81	2 026 192.63	16 576.32	330 029.19	1 974 478.86	
	- réels (y compris 1068 )	86 729.92	22 023.06		136 058.18		
Compétences facultatives	- ordre		1 268 146.92			1 268 146.92	
transférées par la CCQRGA	<ul> <li>résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)</li> </ul>						
	SOUS TOTAL	86 729.92	1 290 169.98		136 058.18	1 268 146.92	
	- réels (y compris 1068 )	88 271.51	115 991.76		116 184.26	40 322.81	
Compétences facultatives	- ordre	15 986.00	1 677 427.33			1 693 413.33	
transferees par le SMEEOM de la Moyenne Garonne	<ul> <li>résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)</li> </ul>				7 838.88		
	SOUS TOTAL	104 257.51	1 793 419.09		124 023.14	1 733 736.14	

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

274 883.52	5 033 984.14	-40 549.67	5 268 317.99
1 429 948.43	8 872.69	229 893.35	1 668 714.47
42 776.32			
478 164.35	4 928 925.80		5 407 090.15
1 127 209.76	113 931.03		1 241 140.79
- réels (y compris 1068)	- ordre	<ul> <li>résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)</li> </ul>	SOUS TOTAL
Total compétences facultatives			

1 303 077.39	285 780.76	904 748.84	2 493 606.99
3 192 346.55	(9	50 140.32	3 242 486.87
53 063.32			53 063.32
1 656 108.24	100000		1 656 108.24
2 980 516.82	285 780.76		3 266 297.58
- réels (y compris 1068)	- ordre	- résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)	SOUS TOTAL
	Rappel compétences	obligatoires (traditionnelles)	

1 577 960.91	5 319 764.90	864 199.17	7 761 924.98
4 622 294.98	8 872.69	280 033.67	4 911 201.34
95 839.64			95 839.64
2 134 272.59	4 928 925.80		7 063 198.39
4 107 726.58	399 711.79		4 507 438.37
- réels (y compris 1068 )	- ordre	- résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)	TOTAL
TOTAL GENERAL			

Les résultats globaux (compétences obligatoires + compétences facultatives) du CA2008 sont donc en totale conformité avec le compte de gestion établi par M. le Payeur Départemental à savoir :

## Fonctionnement:

- Excédent de l'exercice	123 729.30 €
- Excédent de fonctionnement reporté de 2007	280 033 67 €
- Excédent de clôture	403 762 97 €

# Investissement:

- Résultat de l'exercice	165	472.58 €
- Excédent d'investissement reporté de 2007	864	199.17 €
- Excédent de clôture	698	726 59 €

# Restes à réaliser :

<ul> <li>Dépenses</li> </ul>	 95 839.64 €
- Recettes	 0.6

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2008 établis respectivement par M. Le Président du Syndicat et M. Le Payeur Départemental.

> Fait et délibéré. Le 25 février 2009.

Regulà La PREFECTURE -9 MARS 2009

Le Président.

Jean-CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ... - 9 MARS 2009

ET DE SA PUBLICATION LE \_\_ 9 MARS 2009

Montauban, le

LE PRES DENT.

Jean CAMBON